



Indemnités journalières - Refus

Par zak

Bonjour,

Est ce qu'il existe une loi qui oblige dans certains cas à travailler un an complet avant de prétendre à des indemnités journalières??

J'ai déjà perçu 3 ans d'indemnités suite à mon affection longue durée. J'ai repris le travail après un certain nombre d'années et après 11 mois, rechute et la CPAM refuse de me payer vu que la réglementation en vigueur (dont je connais pas l'article de loi) m'oblige à reprendre pendant un an COMPLET pour espérer quelque chose par rapport à la même maladie.

Merci de noter que j'ai travaillé plus que 1800 heures et que j'ai assez cotisé.

Si quelqu'un a des clarifications pour ma situation, j'en serais reconnaissant.

Merci